

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



FÉVRIER
2019
NUMÉRO
1104

13 900 étudiants en formation d'éducateur spécialisé en 2017

En 2017, 13 900 élèves sont inscrits dans l'un des 85 établissements dispensant une formation d'éducateur spécialisé, dont 4 300 en première année. Le nombre de diplômés de cette formation s'élève à 4 100 en 2017. Il a baissé de 10 % en cinq ans, ce qui s'explique en partie par un recul du nombre d'inscrits en première année depuis plusieurs années.

L'âge moyen d'entrée en formation est de 23 ans. Les étudiants de première année sont nettement plus jeunes que ceux des autres formations sociales (31 ans pour l'ensemble), notamment parce qu'ils sont plus souvent en formation initiale (53 % contre 30 % dans l'ensemble des formations sociales). Bien que 77 % des étudiants de première année soient des femmes, celles-ci sont moins nombreuses que dans l'ensemble des formations sociales (84 %).

Le niveau exigé pour intégrer une formation d'éducateur spécialisé est celui du baccalauréat ou un diplôme équivalent. C'est le diplôme le plus élevé obtenu par 68 % des nouveaux inscrits en première année, tandis que 23 % ont au moins un diplôme de niveau bac +2.

Sept étudiants sur dix perçoivent une aide financière pour leur formation. Pour 56 % d'entre eux, elle provient soit d'un conseil régional ou départemental, soit elle dépend de leur statut de demandeur d'emploi.

Leslie Yankan (DREES)

En 2017, près de 14 000 étudiants sont inscrits¹ en formation d'éducateur spécialisé, dont 4 300 en première année, selon l'enquête de la DREES auprès des centres de formation au travail social (*encadré 1*). Ces derniers constituent 15 % des effectifs en première année d'une formation menant à un diplôme social et 40 % de ceux préparant un diplôme de niveau III (c'est-à-dire de niveau bac+2). La formation d'éducateur spécialisé, qui se déroule en trois ans, est la deuxième la plus suivie des formations du travail social, après celle d'accompagnant éducatif et social. La profession d'éducateur spécialisé vise à accompagner les personnes présentant des déficiences physiques, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion, dans une optique notamment de développement de leurs capacités de socialisation, d'intégration ou d'insertion (*encadré 2*).

Le nombre de diplômés est en baisse depuis 2012

En 2017, 4 100 étudiants ont obtenu leur diplôme d'éducateur spécialisé (*tableau 1*). En hausse entre 2000 et 2012, cet effectif a baissé de 10 % depuis, en raison pour partie du recul, à partir de 2009, du nombre d'inscrits en première année (*graphique 1*). Le taux de réussite au diplôme a

1. L'expression « élèves inscrits » renvoie ici aux élèves ayant effectué une rentrée en 2017.

ENCADRÉ 1

L'enquête de la DREES sur les formations aux professions sociales

Chaque année, la DREES mène une enquête auprès des centres de formations aux professions sociales, avec le concours des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). L'enquête porte sur les formations préparant aux treize diplômes du travail social listés dans les articles D451-11 à D451-104 du Code de l'action sociale et des familles : accompagnant éducatif et social (ainsi que les anciens diplômés d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique), assistant familial, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, conseiller en économie sociale familiale, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis), diplôme d'ingénierie sociale (DEIS) et certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (Cafdes).

Cette enquête permet de dénombrer et d'identifier les établissements de formation, ainsi que de recenser leurs étudiants et leurs diplômés par année d'étude. Des données sur les candidatures à l'entrée en formation, la réussite au diplôme et les interruptions de scolarité sont aussi demandées. À un rythme annuel jusqu'en 2017, et quadriennal depuis, des informations sont également collectées sur chaque étudiant. Ces données sont d'ordre démographique (âge, sexe, département de résidence avant la formation, nationalité), scolaire (niveau d'études, série du baccalauréat, diplôme du social déjà obtenu), financier (aides financières reçues), social (catégorie socioprofessionnelle des parents au cours de la scolarité au collège) et professionnel (situation avant et pendant la formation). Des statistiques de référence sont produites par la DREES pour chaque type de formation.

ENCADRÉ 2

La formation et le métier d'éducateur spécialisé

Le diplôme d'éducateur spécialisé est un diplôme d'État de niveau III (équivalent à un BTS, DUT ou bac +2). Pour les étudiants ayant commencé leur formation à partir de septembre 2018, le diplôme sera reconnu au niveau II (équivalent à une licence ou bac +3). D'une durée de trois ans, la formation est accessible avec le baccalauréat ou un diplôme équivalent. L'entrée en formation est conditionnée par le passage d'un concours.

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Il aide des personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration ou d'insertion. Il favorise également les actions de prévention, et travaille sur des projets de développement local. Il travaille le plus souvent dans le secteur associatif, en milieu ouvert ou en établissement.

quant à lui peu varié au cours de la période. Il s'élève en 2017 à 84 %. En revanche, le nombre d'interruptions de scolarité et celui des redoublements ont augmenté (respectivement +43 % et +17 %), limitant ainsi également la progression du nombre de diplômés.

En parallèle de la baisse des effectifs dans la formation d'éducateur spécialisé, le diplôme de moniteur-éducateur, dont les titulaires travaillent souvent en collaboration avec les éducateurs spécialisés, attire, lui, de plus en plus d'étudiants : +6 % d'inscrits en première année depuis 2012. Cette formation, plus courte (deux ans) et sans condition de diplôme préalable, peut par ailleurs constituer une passerelle vers celle d'éducateur spécialisé. En effet, les moniteurs-éducateurs ayant exercé pendant deux ans peuvent accéder à la formation d'éducateur spécialisé en bénéficiant d'une dispense d'un module de formation.

Le diplôme d'éducateur spécialisé est également accessible après une validation des acquis de l'expérience (VAE) : 1 400 personnes ont obtenu leur diplôme par ce biais en 2017, soit 25 % des diplômés. Cette pratique est ainsi plus répandue pour cette qualification que pour l'ensemble des diplômes sociaux, dont 15 % sont obtenus par VAE. En dix ans, le recours à la VAE est resté stable chez les diplômés éducateurs spécialisés, alors qu'il a reculé pour l'ensemble des diplômes du social (-10 points).

Des promotions plus jeunes et moins féminisées que dans les autres formations sociales

Les nouveaux arrivants en première année² de formation d'éducateur spécialisé sont âgés en moyenne de 23 ans contre 31 ans dans l'ensemble des for-

mations sociales. Comparée aux autres formations sociales, celle d'éducateur spécialisé est plus souvent suivie dans le cadre d'une poursuite d'études depuis le secondaire ou le supérieur ou depuis une autre formation sociale (53 % contre 30 %), et à l'inverse plus rarement dans le cadre d'une reconversion professionnelle. En outre, à leur entrée en formation, seuls 12 % des étudiants sont déjà détenteurs d'un diplôme professionnel du secteur sanitaire et social, alors que c'est le cas de 23 % des étudiants en formations sociales.

Les promotions d'étudiants éducateurs spécialisés font partie des promotions de formations sociales les moins féminisées, même si elles restent très largement féminines dans l'absolu : 77 % des nouveaux inscrits en première année sont des femmes contre 84 % en moyenne dans l'ensemble des formations sociales.

Un étudiant sur quatre a un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat

Pour accéder à la formation d'éducateur spécialisé, le niveau de diplôme requis est le baccalauréat ou un équivalent. C'est le plus haut niveau de diplôme de 68 % des nouveaux inscrits en première année. Plus d'un étudiant sur quatre a un diplôme de niveau supérieur. Parmi eux, 10 % sont titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) et 11 % d'une licence ou d'un diplôme de niveau supérieur. 56 % des étudiants sont titulaires d'un baccalauréat général, 30 % d'un baccalauréat technologique et 13 % d'un baccalauréat professionnel³.

Parmi les nouveaux inscrits en première année, 68 % sont uniquement étudiants, 7 % sont en apprentissage, 5 % sont salariés du public ou du privé, et 20 % sont demandeurs d'emploi. Le niveau d'études des étudiants ayant une expérience professionnelle, c'est-à-dire des salariés du public ou du privé, avec ou sans emploi, est plus élevé que celui des étudiants uniquement. Ainsi, 18 % de ces derniers ont un diplôme de niveau bac +2 ou plus, alors que c'est le cas de 30 % des salariés du public ou du privé et de 35 % des demandeurs d'emploi inscrits en formation.

•••

2. Les nouveaux arrivants (ou inscrits) en première année sont les étudiants inscrits pour la première fois, ce qui exclut ceux ayant redoublé ou s'étant réinscrits dans le même établissement après avoir connu une interruption de scolarité en première année.

3. Les 1% restants sont titulaires d'un diplôme étranger, équivalent du baccalauréat français.

TABLEAU 1

Répartition des étudiants et des diplômés selon la formation sociale suivie en 2017

Formations ¹	Nombre de sections de formations	Ensemble des inscrits	Nouveaux inscrits			Diplômés	
			Effectifs en première année	Proportion de femmes (en %)	Âge moyen fin 2017	Total des diplômés délivrés ²	Effectifs de diplômés de la VAE ³
Formations de niveau V	649	17 440	12 620	88	36	10 530	1 585
Aide médico-psychologique	189	1 880	510	90	33	4 840	398
Auxiliaire de vie sociale	102	310	270	95	41	720	662
Accompagnant éducatif et social	278	11 220	9 770	88	34	3 600	425
Assistant familial	80	4 030	2 070	83	47	1 370	100
Formations de niveau IV	130	8 067	3 920	75	27	3 190	709
Technicien de l'intervention sociale et familiale	41	1 160	620	93	32	420	15
Moniteur éducateur	89	6 910	3 300	71	27	2 770	694
Formations de niveau III	323	29 760	10 640	87	23	9 320	2 176
Éducateur technique spécialisé	26	570	160	49	32	180	109
Éducateur spécialisé	85	13 940	4 270	77	23	4 110	1 362
Éducateur de jeunes enfants	51	5 800	1 940	97	23	1 650	460
Conseiller en économie sociale et familiale	91	1 870	1 870	96	23	1 340	45
Assistant de service social	70	7 590	2 410	93	24	2 050	200
Formations de niveaux I et II	149	5 200	2 160	71	41	1 790	176⁴
Médiateur familial	22	360	150	91	42	100	8
Caferuis	73	3 370	1 490	71	40	1 230	159
Cafdes	25	940	340	66	42	300	ND
DEIS	29	530	170	59	41	150	9
Ensemble	1 251	60 460	29 330	84	31	24 840	4470⁴

VAE : validation des acquis de l'expérience ; Caferuis : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ; Cafdes : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale ; DEIS : diplôme d'État d'ingénierie sociale. ND : non disponible.

1. Les formations de niveau V correspondent à un niveau CAP/BEP ou de second cycle général et technologique avant l'année terminale ; celles de niveau IV à un niveau baccalauréat ; celles de niveau III à un niveau bac+2 ; et celles de niveau I et II à un niveau bac+3 ou plus.

2. Pour les parcours de formation uniquement (hors VAE).

3. Validation des acquis de l'expérience pour la totalité du diplôme. Les validations partielles ne sont pas prises en compte ici.

4. Total hors Cafdes.

Note • Les chiffres étant arrondis à la dizaine, les sommes des données détaillées peuvent différer légèrement des totaux.

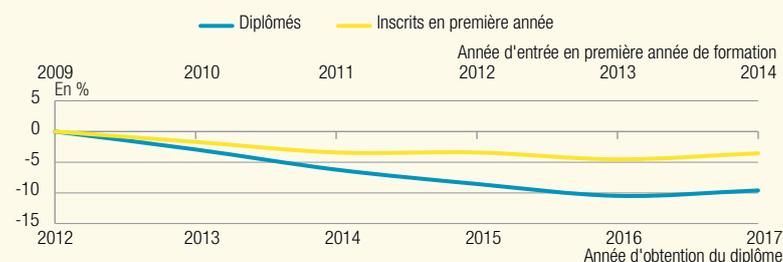
Lecture • En 2017, 60 460 élèves sont inscrits en formations sociales, dont 29 330 nouveaux inscrits en première année. 24 840 diplômés ont été délivrés suite à un parcours de formation uniquement (hors VAE) et 4 470 dans le cadre d'une VAE.

Champ • France entière.

Sources • DREES, enquête Écoles 2017 ; DGCS ; DEPP, enquête 62 sur l'activité des dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience.

GRAPHIQUE 1

Évolution du nombre d'inscrits en première année et du nombre de diplômés éducateurs spécialisés



Note • Pour comprendre l'évolution des effectifs de diplômés (2012 à 2017), on la confronte à celle des effectifs de première année ayant effectué une rentrée trois ans auparavant (2009 à 2014), c'est-à-dire à la population dont est issue la majeure partie des diplômés.

Lecture • En 2016, le nombre de diplômés éducateurs spécialisés a baissé de 10 % par rapport à 2012. À leur entrée en formation trois ans plus tôt, les effectifs d'inscrits en première année étaient en recul de 5 % par rapport à 2009.

Champ • France entière, inscrits de première année entre 2009 et 2014, diplômés entre 2012 et 2017.

Sources • DREES, enquêtes Écoles 2009 à 2017.

70 % des étudiants bénéficient d'une aide financière

En 2017, 70 % des nouveaux inscrits de première année ont reçu au moins un financement ou ont effectué une demande de prise en charge. Cette proportion est plus faible que pour l'ensemble des formations sociales (80 %). Pour 32 % de ces futurs éducateurs spécialisés, il s'agit d'une bourse ou d'une autre aide d'un conseil régional ou d'un conseil départemental, pour 24 % d'une aide en tant que demandeur d'emploi, et pour 11 % d'une aide en tant que salarié ou apprenti. Enfin, 5 % des étudiants ont reçu au moins deux aides financières différentes en 2017.

La majorité des étudiants ont des parents employés ou cadres

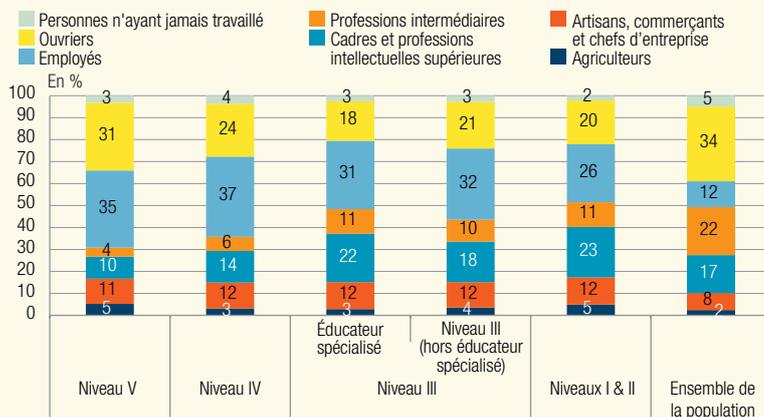
Les nouveaux inscrits de première année en formation d'éducateur spécialisé ont majoritairement des parents employés ou cadres. Un tiers d'entre eux ont ainsi un père employé, et 22 % un père cadre⁴ (graphique 2). Les enfants d'un père ouvrier représentent, eux, 18 % des inscrits. Dans l'ensemble de la population, les enfants de pères employés, cadres ou ouvriers consti-

tuent respectivement 12 %, 17 % et 34 % des effectifs. Les enfants d'employés et de cadres sont ainsi surreprésentés dans cette formation, à l'inverse des enfants d'ouvriers, qui sont sous-représentés. De même, si dans l'ensemble de la population, 22 % des personnes ont un père exerçant une profession intermédiaire, ce n'est le cas que de 11 % des étudiants préparant le diplôme d'éducateur spécialisé. Le profil des futurs éducateurs spécialisés se distingue par ailleurs de celui des

étudiants des autres formations sociales, parmi lesquels la part d'enfants d'ouvriers (25 %) est plus importante et celle d'enfants de cadres moins élevée (15 %). La différence est encore plus marquée avec les étudiants en formations sociales de niveau V, c'est-à-dire de niveau CAP/BEP (respectivement 31 % et 10 %). Le profil des étudiants éducateurs spécialisés se rapproche davantage de celui des étudiants en formations de niveaux I et II (20 % et 23 %).

-
- 4. Par convention, on analyse ici la catégorie socio-professionnelle du père, car c'est le plus souvent celui-ci qui représente le principal apporteur de ressources du ménage. En pratique, les catégories socio-professionnelles du père et de la mère sont corrélées.
- 5. Ce terme renvoie aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

GRAPHIQUE 2
Catégorie socioprofessionnelle du père des nouveaux inscrits de première année en formations sociales



Note • Afin d'établir le profil social des étudiants, ces derniers sont interrogés sur la profession qu'exerçaient leurs parents quand ils étaient au collège. Pour comparer ce profil à celui de l'ensemble de la population, on le confronte à celui des individus âgés de 30 à 50 ans en 2007, c'est à dire à la population en âge d'être parents de collégiens à la date où les actuels étudiants en formation sociale étaient au collège ou susceptibles de l'être.
Lecture • En 2017, 31 % des nouveaux inscrits de première année en formation d'éducateur spécialisé ont un père employé.
Champ • France entière, nouveaux inscrits de première année en 2017 pour les étudiants en formations sociales ; France entière, personnes âgées de 30 à 50 ans en 2007 pour la population générale.
Sources • DREES, enquête Écoles 2017 ; Insee, recensement de la population 2007.

47 % des étudiants se sont inscrits hors de leur département de résidence

Relativement stable auparavant, le nombre d'établissements formant au métier d'éducateur spécialisé a augmenté de 67 % en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM)⁵ depuis 1998 et de 23 % en dix ans, passant de 69 en 2007 à 85 en 2017. Leur répartition sur le territoire est toutefois inégale. Près de la moitié de l'offre de formations se concentre en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, alors que ces régions rassemblent moins de 40 % de la population française. 47 % des élèves sont ainsi contraints de suivre la formation d'éducateur spécialisé dans un département différent de celui où ils résidaient l'année précédant leur entrée en formation, alors que cette mobilité géographique concerne 39 % de l'ensemble des inscrits en formation sociale. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les données historiques et de l'année 2017 sont sur le site www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Professions de santé et du social, La formation aux professions sociales.
- **Vroylandt, T.** (2017, décembre). 7 800 étudiants en formation d'assistant de service social en 2016. DREES, *Études et Résultats*, 1044.
- **Vroylandt, T.** (2016, décembre). Une baisse de 7 % des étudiants inscrits en formations sociales entre 2010 et 2015. DREES, *Études et Résultats*, 986.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault
Composition et mise en pages : T. B.
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384